



CHARTRE ET CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Une caution de **CHF 200.00** est demandée à la remise des clés.
2. Parcage du véhicule exclusivement devant et dans le garage signalé « Le Jolychalet no. 49b ».
3. Merci de se déchausser dans le vestibule.
4. Le mobilier d'intérieur ne doit pas être utilisé à l'extérieur.
5. Le bois bûché est réservé exclusivement pour le poêlon suédois qui est l'unique chauffage du chalet.
6. Les fenêtres, le store et le parasol seront fermés en cas de mauvais temps.
7. Le chauffage électrique est bloqué sur la fonction hors-gel. Il ne produit pas le chauffage de la maison.
8. Le locataire descend tous ses déchets au garage et vide le frigo à la fin de son séjour.
9. Toute défectuosité et dégâts éventuels doivent être signalés au propriétaire.
10. Pour le bien-être de tous, veuillez respecter les heures de repos.
11. Interdiction de fumer à l'intérieur.